

Patrimoine Réunie à Istanbul, l'organisation internationale doit se prononcer dans les jours qui viennent

Unesco : Le Corbusier et les Puyys?

29 sites culturels, naturels ou mixtes sont soumis au Comité du patrimoine mondial de l'Unesco. La France espère faire inscrire sa chaîne des Puyys en Auvergne et l'œuvre architecturale de Le Corbusier.

« L'inscription sur la liste du patrimoine, c'est la gloire. Les pays sont fiers. » Aucun candidat ne contredira la directrice générale de l'Unesco, Irina Bokova. Surtout à Istanbul où est révisé à partir d'aujourd'hui le fameux inventaire du Patrimoine mondial de l'Humanité. Et certainement pas la France, dans le trio de tête du palmarès (1031 sites dans 163 pays) avec 41 inscriptions derrière la Chine (48) et l'Italie, championne du monde (plus de 50). D'autant que l'Hexagone espère encore ajouter à la liste 2016 deux propositions : l'œuvre de l'architecte Charles-Edouard Jeanneret-Gris, dit Le Corbusier (1887-1965), et dans un tout autre registre, la Chaîne des Puyys-Faille de Limagne en Auvergne (80 volcans s'étendant sur une trentaine de kilomètres). La concurrence s'annonce rude en l'Europe où seront soumises 29 demandes d'inscription, dont 23 présentées pour la première fois. Le Comité du patrimoine mondial a jusqu'au 20 juillet pour faire ses choix et rendre son verdict.

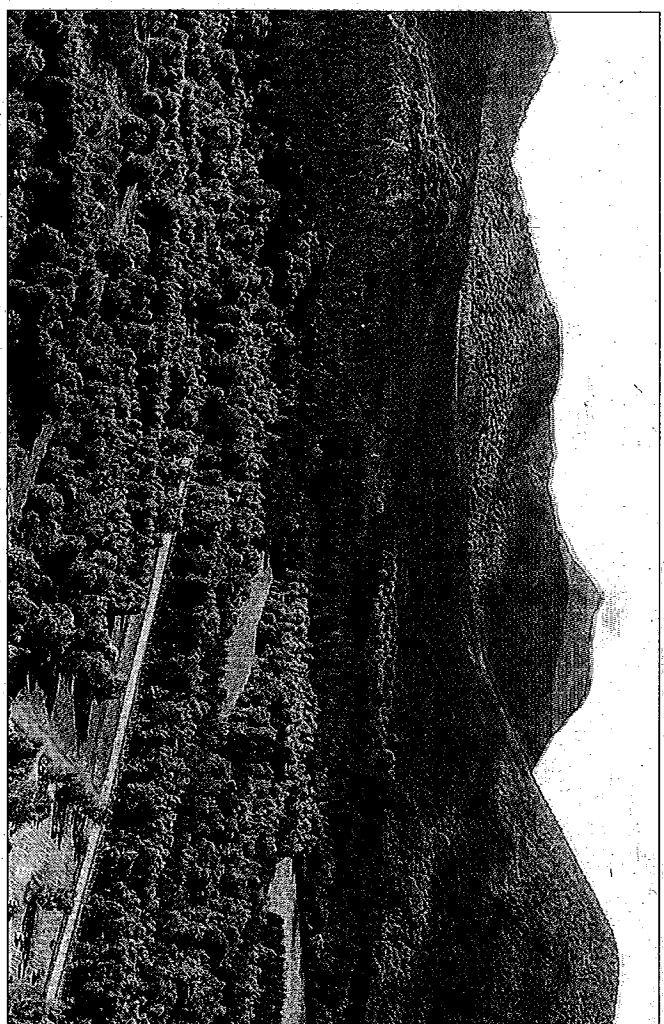
Une contre-experte sur la Chaîne des Puyys

Au Centre des Congrès de l'Istanbul, les tractations – voire les fictions – risquent de se prolonger en coulisses jusqu'à la dernière minute entre experts et prétendants à l'inscription. Prétendus sésame, le label Unesco booste souvent la fréquentation touristique et

peut faciliter les coups de pouce financiers pour la protection et la valorisation des sites labellisés. Emmenée par Laurent Stephanini, ambassadeur et délégué permanent de la France auprès de l'Unesco, la délégation française mobilise une vingtaine de représentants et pas moins de trois ministères (Affaires étrangères, Écologie, Culture). Dans ses valises, la contre-experte d'un cabinet indépendant sur « la valeur universelle vulcanologique et géologique de la Chaîne des Puyys-Faille de Limagne » qu'elle opposera... à deux avis négatifs de l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN), chargé d'évaluer les projets. Vendredi matin chez l'ambassadeur de Tanzanie à Paris, Laurent Stephanini achevait une « intense campagne diplomatique » pour le Puy-de-Dôme. « Le lobbying ne compte pas un mauvais dossier mais cela apporte un plus, montre que le pays attire de l'importance », justifie-t-il.

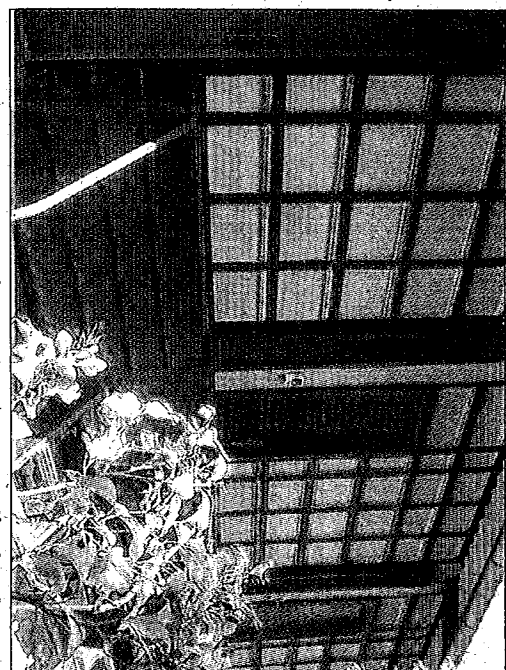
Le Corbusier, un dossier collectif

Le Corbusier pourrât en compétition avec le Brésilien Oscar Niemeyer, se présente en revanche comme un « dossier béton ». Recalé deux fois (en 2009 et 2011), l'héritage du franco-suisse bénéficie désormais d'un avis positif de l'Icomos, l'ONG compétente pour les biens culturels. Son entrée au patrimoine de l'Humanité aurait en outre l'avantage de satisfaire les six autres pays (Allemagne, Belgique, Suisse, Argentine, Inde et Japon) où sont répertoriées les réalisations retenues (*) et qui la défendent avec la France. Cette candidature collective a tout pour séduire l'Unesco qui



■ Le site millénaire des volcans et les constructions d'un architecte du XX^e siècle : les réponses de l'Unesco sur ces deux dossiers sont attendues le 17 juillet pour le premier et le 15 pour le second.

Photos Jean-Jacques ARENE et Nathalie CHIFFLET



■ Le Cabanon du Corbusier à Roquebrune-Cap-Martin, dans les Alpes Maritimes.

Questions Laurent Stephanini

Ambassadeur et délégué de la France auprès de l'Unesco

« Nous ne voulons pas une limitation de sites par pays »



Photo C. B.

Quelles sont les chances d'aboutir des deux propositions françaises ?

Je suis très confiant pour l'œuvre de Le Corbusier. Ce dossier, que nous présentons avec six autres pays du Nord et du Sud, est vraiment exemplaire et fait désormais l'unanimité. La contribution de Le Corbusier né en Suisse mais qui a surtout travaillé en France, est universelle et évidente pour l'architecture moderne entre 1920 et 1960. Pour le site naturel de la Chaîne des Puyys-Faille de Limagne, que nous avons déjà présentée en 2014 avec le département du Puy-de-Dôme, il va falloir que nous fassions un gros travail de conviction afin que le Comité retienne un autre avis que celui des experts officiels.

Quelles sont les retombées concrètes d'une inscription au Patrimoine mondial ?

Cela confère une notoriété mondiale, indéniable, dont le premier avantage est de renforcer l'attractivité touristique notamment auprès de la clientèle asiatique (Chinois, Japonais, Coréens). À Bordeaux, le maire Alain Juppé a dit que la fréquentation avait augmenté de près de 50 % depuis l'inscription en 2007. Pour les acteurs locaux – publics ou privés – c'est fédérateur car une fois classé, le site doit être géré.

À trop classer de sites, n'est-on pas en train de tuer la poule aux œufs d'or ?

L'expression est exagérée. Le classement n'est pas une fin en

soi, ce sont des droits mais aussi beaucoup d'obligations pour celui qui le gère car l'inscription peut être retirée à tout moment. En France, nous avons une machine à proposer des candidatures bien rodée : nous fournissons deux dossiers chaque année. Mais la logique du Comité c'est plutôt d'encourager les pays nantis à aider ceux qui le sont moins. On a été très impliqués pendant 20 ans sur Angkor au Cambodge. On nous attend maintenant sur la protection de Tombouctou (Mali), de Palmyre et les autres sites syriens détruits. Nous sommes d'accord mais nous ne voulons pas une limitation du nombre de classements par pays.

Recueilli par

Christine BERANGER

La liste de sites en péril menace de s'allonger

À Istanbul, le Comité pour le Patrimoine mondial planchera aussi sur la liste des sites « en péril » qui en compte 48. Sept pourraient y être ajoutés, dont la vallée de Katmandou frappée par un violent séisme en 2015. L'an dernier, le Népal avait bloqué ce référencement par crainte d'effrayer les touristes. « Ce qui s'est passé en Syrie, en Irak, mais aussi au Mali ou en Afghanistan a été tellement choquant, que le processus de préparation des listes de l'Unesco est devenu d'une grande importance politique », souligne sa directrice générale, Irina Bokova. La semaine dernière, une pétition a été adressée à l'organisation interna-

tionale l'exhortant à inscrire les Sundarbans. À la frontière du Bangladesh et de l'Inde, la plus grande forêt de mangroves du monde est menacée par un projet de centrale à charbon géante. « L'Unesco a le pouvoir de signifier aux gouvernements qu'ils ne peuvent continuer à faire passer le charbon et les profits avant la population locale », insiste le texte. Cette région au délicat équilibre constitue la plus grande protection du pays face aux tsunamis et aux cyclones et abrite des espèces menacées (tigre du Bengale entre autres). Mais elle a perdu la moitié de sa surface au cours des cinq dernières décennies.